

## FORMULAIRE EN CAS DE PERTE OU VOL DU PASS'LOCAL

En cas de perte ou vol du Pass'Local, vous avez la possibilité d'en obtenir un nouveau via ce formulaire.

### Votre demande concerne :

- seulement le coupon. Dans ce cas, veuillez indiquer le numéro de votre Pass'Local. Il est visible sur le recto de la carte nominative ou sur le courrier d'attribution : .....
- seulement la carte. Dans ce cas, vous recevrez également un nouveau coupon (faisant le lien avec votre carte en cas de contrôle).
- la carte et le coupon.

**Veuillez compléter les informations suivantes pour recevoir votre Pass'Local et être contacté par nos services si besoin :**

NOM : ..... PRÉNOM : .....

ADRESSE POSTALE : .....

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE : .....

ADRESSE EMAIL : .....

**Veuillez adresser ce formulaire au CCAS de votre commune de résidence\*.**

Vous recevrez la nouvelle carte et/ou le nouveau coupon dans votre boîte aux lettres.  
Pour rappel, la carte nominative doit être personnalisée avec une photographie récente pour que celle-ci soit valable sur la ligne concernée.  
Vous devez valider votre coupon magnétique à chaque montée à bord du bus.  
Ce coupon précise l'année calendaire de validité du titre et doit être renouvelé chaque année.

\* CCAS de Clamart, 30 rue Gabriel Péri, 92140 Clamart

\* CCAS de Fontenay-aux-Roses, 10 rue Jean Jaurès, 92260 Fontenay-aux-Roses

\* CCAS de Malakoff, 1 place du 11 Novembre 1918, 92240 Malakoff